



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/782

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts de Lyon et l'Association Dolus&Dolus pour la soirée inaugurale du mirage Festival

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/782 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON ET L'ASSOCIATION DOLUS&DOLUS POUR LA SOIREE INAUGURALE DU MIRAGE FESTIVAL □ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dolus&Dolus est une association lyonnaise créée en 2008 œuvrant dans le domaine de l'événement culturel. Avec la volonté de promouvoir des pratiques artistiques innovantes et émergentes, la structure s'est spécialisée ces dernières années dans l'organisation d'événements mêlant musique, vidéo, installations et arts numériques. Cette transversalité entre les disciplines est un dénominateur commun aux différents projets menés par l'association.

A partir de 2009, Dolus&Dolus multiplie les projets et s'associe à des acteurs locaux de renoms en France comme à l'étranger : Transbordeur, festival des Nuits Sonores, Usine de Genève, Social Club, Rumble Festival, Mapping Festival. L'Association a organisé, en 2013, la première édition du mirage festival, véritable plateforme de diffusion pour la création liée aux cultures numériques et aux nouveaux médias.

Le Mirage Festival est désormais le rendez-vous annuel des cultures numériques et audiovisuelles à Lyon. La programmation du festival vise à s'affranchir des frontières entre les disciplines artistiques et consacre une place prépondérante à l'image et au son, laissant libre cours aux expérimentations multimédias.

La troisième édition du Mirage Festival sera organisée du 25 février au 1^{er} mars 2015.

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon, lieu culturel souhaitant être ouvert à tous les publics et mettre en valeur le croisement de tous les arts, s'est proposé pour accueillir la soirée inaugurale du Mirage festival, dans le réfectoire du musée, le 25 février 2015 à 19 heures pendant laquelle une création de l'artiste Robert Seidel sera présentée.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Mirage Festival / Association Dolus&Dolus, concernant la mise à disposition gracieuse d'espaces pour la soirée inaugurale du mirage Festival le 25 février 2015, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN